



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-121139>

Département(s) de publication : **75, 78**

Annonce n° **25-121139**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** EPFIF

**Correspondant :** MME FERNANDES PEREIRA Raquel, Attachée aux Marchés Publics

**Adresse :** 4 RUE FERRUS, 75014 PARIS

**Coordonnées :**

**Courriel :** [service-marches@epfif.fr](mailto:service-marches@epfif.fr)

**Adresse internet :** <https://www.epfif.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le logement, pour le compte de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, dans le cadre de l'opération de requalification de copropriété dégradée d'intérêt national (ORCOD-IN) de Mantes-la-Jolie (78)

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le logement, pour le compte de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, dans le cadre de l'opération de requalification de copropriété dégradée d'intérêt national (ORCOD-IN) de Mantes-la-Jolie (78). La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP et ses annexes. Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique. Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 Mars 2021.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Conformément aux articles R.2162-13 et 14 du code de la commande publique, le présent marché est décliné sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire : - Sans montant minimum - Avec un montant maximum de : 514 000 € HT pour toute la durée du marché. Le marché sera exécuté par l'émission, au fur et à mesure, de bons de commande.

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de quatre (4) ans. Le pouvoir adjudicateur pourra mettre fin au marché chaque année à la date d'anniversaire de la notification du marché, sans indemnité sous réserve d'une information préalable aux titulaires deux mois avant l'échéance du marché (par courrier recommandé).

## **Section 5 - Conditions relative au marché**

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**règlementent** : Le règlement des dépenses se fera par virement à 30 jours. Les prix sont révisables : Les modalités sont détaillées dans le CCAP. Le titulaire pourra présenter des demandes d'acomptes dans les conditions fixées au CCAP. Le titulaire pourra bénéficier d'une avance versée dans les conditions fixées au CCAP. Financement du marché : Budget de fonctionnement sur fonds propres.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Critère 1 : Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du marché appréciés à hauteur de 30 points, répartis-en 2 sous-critères : - Sous-critère 1 : La présentation de l'équipe spécifiquement dédiée à l'exécution du marché sur 25 points ; - Sous-critère 2 : La description des moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations sur 5 points. : 30%
- Critère 2 : L'approche méthodologique de chaque mission et la présentation des modèles de documents appréciés à hauteur de 30 points et répartis, en 2 sous-critères : - Sous-critère 1 : L'approche méthodologique de chaque mission notée sur 25 points ; - Sous-critère 2 : La présentation des modèles de documents notés sur 5 points. : 30%
- Critère 3 : Le prix apprécié à hauteur de 40 points : 40%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 04/12/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

ORCOD202508

**Renseignements complémentaires :** Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises :

Le dossier de consultation pourra être retiré gratuitement par les candidats par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Le dossier pourra également être communiqué aux candidats selon les dispositions des articles R. 2131-1 et suivants du Code de la commande publique.

Documents à produire pour la candidature : Tout candidat à la présente consultation doit produire à l'appui de sa candidature les documents suivants : - Les renseignements relatifs à la capacité juridique :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - Les

renseignements relatifs à l'appréciation des capacités économiques et financières : o Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ou une déclaration appropriée de banque. - Les renseignements relatifs aux capacités

humaines et matérielles : o Un organigramme avec les noms et qualifications de l'équipe dédiée à l'exécution du marché. - Renseignements relatifs aux capacités professionnelles : o Un/e travailleur/se social/e diplômé/e d'Etat avec au moins 3 ans d'expérience mobilisé à temps complet sur toute la

durée du marché. o Un/e directeur/rice ayant déjà travaillé sur des projets similaires (NPNRU, collectivités, Mous relogement...) pendant au moins 3 ans. Pour chacune de ces compétences, les éléments suivants sont demandés : Le nom ; Le CV ; Le profil (ex : directeur de projet, coordinateur, etc...); Le nombre d'années d'expérience. . Il est exigé que les personnes en charge de : - l'

accompagnement social doivent être des travailleurs sociaux diplômés d'état avec au moins 3 ans d'expérience. - La direction du projet ait travaillé sur des projets similaires pendant au moins 3 ans. o Au

minimum 5 références dans le domaine du marché reflétant une expérience avérée. • Le nom de l'opération, • Le montant, • La date. Si les candidats ne disposent pas de références ou de peu de

références, ils devront prouver par tout moyen qu'ils possèdent la capacité à exécuter le marché (capacités techniques, professionnelles, certifications...). Le candidat ne présentant pas l'un ou

plusieurs de ces éléments verra sa candidature déclarée irrecevable. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les candidatures non complètes. Pour ce faire, le candidat peut notamment

utiliser l'un des formulaires suivants : - Le formulaire « déclaration de candidature » (DECA) présent au dossier de consultation (les formulaires DC1 et DC2 sont également admis). - Le formulaire «

document unique de marché européen » (DUME) conformément à l'article R. 2143-4 du code de la commande publique. Les éventuels co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) doivent justifier de leurs

capacités professionnelles, techniques et financières et de leurs références. Ils doivent donc produire les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat en ce qui concerne les pièces de la

candidature. En outre, en cas de sous-traitance, le candidat doit fournir une déclaration de sous-traitance (DC4) dûment complétée et signée. Un nouveau formulaire DC4 est applicable depuis le 1er

janvier 2024 (<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). RECURS A LA NEGOCIATION : (Cf. article 13 du Règlement de Consultation (RC)) Tout en veillant au strict respect

du principe d'égalité de traitement, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager au cours de la procédure d'analyse une ou plusieurs phases de négociations avec les soumissionnaires ayant

déposé une offre pour le marché public visé par la présente consultation. Toutefois, en dépit de cette faculté, le marché public peut être attribué sur la base des offres initiales sans négociation

conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique. A ce titre, il est fortement

conseillé aux soumissionnaires de remettre leur meilleure offre technique et économique avant l'expiration du délai de consultation. **TRAITEMENT DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES** : (Cf. article 14 du RC) Conformément aux articles R. 2152-3 à 5 du Code de la commande publique, dans le cas où certaines offres paraîtraient anormalement basses y compris pour la part du marché sous-traité, les candidats concernés devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de leur offre et fournir tous les renseignements qui leur seront demandés par le pouvoir adjudicateur pour lui permettre d'apprécier si le(s) montant(s) proposé(s) est (sont) susceptible(s) de couvrir les coûts du marché. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son (ses) prix, l'offre sera rejetée. **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** : (Cf. article 17 du RC). Pour tous renseignements complémentaires nécessaires à la préparation des offres, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats, il sera possible d'adresser les demandes au service marchés directement sur la messagerie de la plateforme de dématérialisation. La demande devra parvenir au plus tard le 26 novembre 2025 à 12h00 pour permettre au maître de l'ouvrage de formuler une réponse en temps utile. Les demandes jugées tardives n'engagent pas le maître d'ouvrage et ne peuvent avoir de conséquence sur la validité de la procédure. Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques au plus tard le 27 novembre 2025, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile. **MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION** : (Cf. article 18 du RC). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation jusqu'au 28 novembre 2025 avant 12h00. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de quelconque réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date de mise en ligne des documents modifiés.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Coordonnées :**

**Poste :**

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : GROUPEMENT D'ENTREPRISES ET SOUS-TRAITANCE : - Groupement d'entreprises : Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement. Le groupement pourra être solidaire ou conjoint. Le groupement est solidaire lorsque chacun des prestataires du groupement est engagé pour la totalité du marché, que l'opération soit ou non divisée en lots. Dans cette forme de groupement, l'un des prestataires membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique de la partie contractante et coordonne les prestations du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser. Le présent règlement de consultation interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. - Sous-traitance : Conformément aux articles L. 2193-1 à L. 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la commande publique, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant. Cependant, il est rappelé que la sous-traitance totale est interdite. - Soumissionnaires appartenant à un même groupe : Cf. article 7.3 du Règlement de Consultation.

## Section 14 - Informations complémentaires

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents :** Par application des dispositions des articles L. 2132-1 et R. 2132-5 du CCP, les candidats pourront obtenir le CCTP et ses annexes après demande et engagement de confidentialité selon le formulaire en annexe au présent règlement de consultation. Le formulaire de demande (annexe 1 du présent règlement de la consultation) doit être adressé auprès de la Direction des Achats via la plateforme PLACE.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/10/2025**